

Mairie de Nervieux

Département de la Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE DU MAIRE

Monsieur le Maire de NERVIEUX

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant que des travaux de réfection des égouts doivent être effectués de toute urgence au lieu dit le Poteau pour le compte de la Commune, en raison de l'obstruction du réseau à cet endroit,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux,

ARRETE

Article 1er : - L'Entreprise Eric MARAND est autorisée à procéder à des travaux de réfection ^{URGENT} des égouts au lieu dit « le Poteau » sur la route départementale n°1, à compter du 30 mars 2007 et ce pour une durée de 15 jours.

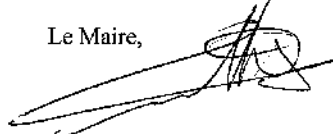
Article 2 : - Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.
Il sera en outre responsable de tous les dommages et accidents pouvant résulter des travaux.

Article 3 : - Une signalisation appropriée sera mise en place pour une bonne circulation des véhicules et piétons.

Article 4 : - Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Direction Départementale de l'Équipement et à la Gendarmerie de FEURS.

Fait à NERVIEUX, le 30 mars 2007

Le Maire,



Tél 04 77 28 12 09 – Fax 04 77 27 26 52 – Code Postal : 42510
Adresse mail : commune.de.nervieux@wanadoo.fr